

Nous exhortons le gouvernement à mettre en œuvre nos recommandations aussitôt que possible et réclamons, en vertu de l'article 69 (13) du Règlement de la Chambre des communes, qu'il dépose une réponse globale à ce rapport.

Les audiences et délibérations du Comité

Le 26 décembre 1982, le Sénat a adopté une résolution créant un Comité spécial chargé d'étudier les moyens de réformer le Sénat de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du pays et serve à renforcer le pouvoir qu'a le Parlement de parler et d'agir au nom de tous les Canadiens et qu'il fasse rapport à ce sujet. Le rapport final du Comité devait comporter des recommandations sur le mode de sélectionner ses membres, la durée de leur mandat, les pouvoirs du Sénat, la répartition des sièges et d'autres sujets que le Comité jugerait reliés à la réforme du Sénat. La Chambre des communes a adopté une résolution identique le 22 décembre suivant.

Les deux Chambres ont désigné, le 21 avril 1983, les huit membres et les dix experts qui composent le Comité. Lors de sa première réunion tenue le 26 avril, le Comité a élu comme président l'honorable sénateur Gildas L. Morgas. À la députation Roy MacLaren, élu dernier avant d'être nommé au Cabinet le 13 avril, il a été remplacé le 20 septembre par l'honorable Paul A. Bergeron, qui, suite à la prorogation du Parlement le 10 novembre, le Comité a été réassemblé au Sénat le 2 décembre, et aux Communes le 11 décembre.

Le Comité a profité de l'expérience de plusieurs de ses membres qui avaient fait partie de comités parlementaires (Comités mixtes spéciaux sur la Constitution du Canada, en 1970-71, en 1972 et en 1980-81, Comité spécial du Sénat sur la Constitution (1974-75), et Sous-comité du Sénat sur certains aspects de la Constitution (1989)). Quelques membres avaient travaillé sur le même ou d'autres sujets avant d'être au Cabinet fédéral.

Le Comité a d'abord pris connaissance des projets de réforme qui se sont accumulés depuis 1968 sous forme de rapports ou de projets de loi. Il a pu ainsi profiter de la réflexion qui s'était faite sur le sujet au cours des gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et d'autres provinces. Diverses commissions parlementaires s'y sont attachées, ainsi que la Commission de l'unité canadienne, le Comité consultatif de l'Ontario sur la Constitution, le Comité constitutionnel du Parti libéral de Québec et le Comité des Possibilités. Plusieurs députés ont, en outre,